

Le 10 février 2015

Madame Gabriele Grutzmacher
Molopo Energy Canada Ltd.
500, 4^e Avenue S.W., suite 200
Calgary (Alberta) T2P 2V6

**Objet : Accusé de réception – Demande d'abandon de 30 permis de recherche
de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain**

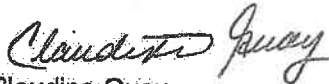
Madame,

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) confirme la réception, le 6 février 2015, de votre demande d'abandon des droits de 30 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain, détenus par la société Molopo Energy Canada Ltd.

En vertu de l'article 184 de la Loi sur les mines (LMQ), l'analyse de cette demande est en cours. Nous communiquerons avec vous si des informations complémentaires s'avéraient nécessaires ou une confirmation vous parviendra dès que le traitement sera complété.

Pour toute information complémentaire concernant cette correspondance, veuillez utiliser l'adresse courriel suivante : bureau.hydrocarbures@mern.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claudine Guay
Registraire

c. c. M. Mathieu Roy, directeur par intérim

Le 10 avril 2015

COPIE

Madame Gabriele Grutzmacher
Consulting Landman
Molopo Energy Canada Ltd.
500, 4th Avenue S.W., suite 2000
Calgary (Alberta) T2P 2V6

Objet : Confirmation d'abandon de trente (30) permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains

Madame,

La présente fait suite à la réception de votre correspondance du 4 février 2015, adressée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, concernant votre demande d'abandon des permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains suivants :

2006PG813	2006PG814	2006PG829	2006PG830	2006PG831
2006PG832	2006PG833	2006PG834	2006PG835	2006PG836
2006PG837	2006PG838	2006PG910	2006PG911	2006PG912
2006PG913	2006PG914	2006PG915	2006PG916	2006PG917
2006PG918	2006PG919	2006PG920	2006PG921	2006PG975
2006PG976	2006PG977	2006PG978	2006PG979	2006PG980

Ainsi, en vertu de l'article 184 de la Loi sur les mines, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles consent à votre demande et vous informe, qu'en date de ce jour, les territoires visés par ces permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains ne sont plus inscrits au nom de l'entreprise Molopo Energy Canada Ltd. dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

23-24

Pour toute information complémentaire concernant cette correspondance, veuillez communiquer avec le personnel de la Direction du bureau des hydrocarbures en utilisant l'adresse courriel suivante : bureau.hydrocarbures@mem.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Luce Asselin

C'est le 23 avril 2014 que le ministère des Ressources naturelles est devenu le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le Ministère a fait le choix d'écouler la papeterie portant l'ancienne signature ministérielle, afin de réduire les coûts et d'éviter le gaspillage.